



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/41(2)/1
7 février 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante et unième session
Deuxième partie
Genève, 20 mars 1995
Point 1 a) de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième partie de
la quarante et unième session du Conseil

Note du secrétariat de la CNUCED

Les annotations du secrétariat ont pour objet de donner des renseignements généraux essentiels sur les points de l'ordre du jour provisoire, ainsi qu'un aperçu de la documentation pertinente (section II). La section III indique la composition actuelle du Bureau du Conseil.

Une liste des documents se rapportant à tous les points de l'ordre du jour sera distribuée au début de la session.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Questions de procédure :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - b) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - c) Ordre du jour provisoire de la première partie de la quarante-deuxième session du Conseil;
 - d) Ordre du jour provisoire de la réunion directive de présession du Conseil (septembre 1995)
2. Politiques commerciales, ajustement structurel et réforme économique :

Faits nouveaux concernant les politiques d'ajustement structurel dans les pays développés, et leurs incidences
3. Développement durable :

Examen général des activités de la CNUCED relatives au développement durable
4. Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Etat d'avancement de la préparation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
 - b) Examen annuel des progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action
5. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 :
 - a) Développement durable, population, ressources humaines et environnement;
 - b) Rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED et évaluation de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme
6. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-septième session
7. Préparation de la neuvième session de la Conférence

8. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
 - b) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil;
 - c) Examen du calendrier des réunions;
 - d) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport du Conseil.

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 Questions de procédure

Le règlement intérieur du Conseil porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.

- a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la session, tel que le Conseil l'a approuvé à la première partie de sa quarante et unième session, est reproduit ci-dessus dans la section I.

Documentation

TD/B/41(2)/1 Ordre du jour provisoire annoté
TD/B/41(2)/1/Add.1 Additif

Organisation des travaux de la session

Une note relative à l'organisation des travaux de la session sera distribuée au Conseil.

Documentation

TD/B/41(2)/1/Add.2 Organisation des travaux de la session

- b) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

"Le Bureau du Conseil examine les pouvoirs et fait rapport au Conseil."
(Par. 2 de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil.)

Documentation présentée pendant la session

- c) Ordre du jour provisoire de la première partie de la quarante-deuxième session du Conseil

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, le Directeur chargé de la CNUCED soumettra, dans le courant de la session, un projet d'ordre du jour provisoire de la première partie de la quarante-deuxième session du Conseil.

Documentation présentée pendant la session

- d) Ordre du jour provisoire de la réunion directive de présession du Conseil (septembre 1995)

Le Directeur chargé de la CNUCED soumettra aussi un projet d'ordre du jour provisoire de la réunion directive de présession.

Documentation présentée pendant la session

Point 2 Politiques commerciales, ajustement structurel et réforme économique : faits nouveaux concernant les politiques d'ajustement structurel dans les pays développés, et leurs incidences

Au paragraphe 66 de l'Engagement de Carthagène, la Conférence charge le Conseil d'examiner, à une partie de ses sessions annuelles, une question concernant les politiques commerciales, l'ajustement structurel et la réforme économique.

A la première partie de sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné les questions relatives à l'établissement de mécanismes nationaux transparents dans le cadre de la lutte contre le protectionnisme. A la deuxième partie de sa trente-neuvième session, il a abordé un aspect précis des politiques commerciales (réformes de politique commerciale dans les pays en développement et appui international requis). A la deuxième partie de sa quarantième session, il a traité d'un sujet se rapportant à la réforme économique (accroissement de la participation des pays en développement et des pays en transition au commerce international des biens et services : problèmes et perspectives). A la deuxième partie de sa quarante et unième session, il passera à l'ajustement structurel, en examinant les faits nouveaux qui concernent les politiques d'ajustement structurel dans les pays développés, et leurs incidences.

Pour faciliter la tâche du Conseil, le secrétariat a rédigé un rapport qui évalue, dans leurs grandes lignes, les politiques d'ajustement structurel dans les pays développés dans une conjoncture économique mondiale caractérisée par l'ouverture graduelle des frontières au libre-échange, une intégration économique croissante "transfrontières", des changements technologiques rapides et des changements non moins rapides dans les qualifications requises de la main-d'oeuvre.

Le chapitre I met en lumière les nouvelles pressions qui s'exercent en faveur de l'ajustement et les politiques d'ajustement structurel des pays développés dans les secteurs industriel et agricole. Dans le chapitre II, le secrétariat de la CNUCED examine quelques-uns des traits marquants des débouchés pour les pays en développement et les pays en transition. Le chapitre III traite des politiques d'ajustement "transfrontières" et de leurs incidences, en analysant plus particulièrement l'aide aux stratégies de délocalisation des entreprises d'envergure mondiale. Le chapitre IV envisage la nécessité d'une analyse plus poussée des politiques.

Documentation

TD/B/41(2)/8 Faits nouveaux concernant les politiques
d'ajustement structurel dans les pays développés,
et leurs incidences
Rapport du secrétariat de la CNUCED

Point 3 Développement durable : examen général des activités de la CNUCED relatives au développement durable

Il convient de rappeler que les questions relatives au développement durable ont été inscrites aux programmes de travail d'un certain nombre des Commissions permanentes et des Groupes de travail spéciaux institués après la huitième session de la Conférence pour s'occuper des produits de base, de la technologie, des services, de la pauvreté et de la privatisation. En outre, par sa décision 402 (XXXIX), le Conseil a décidé d'examiner à la première partie de ses sessions annuelles le thème "Commerce et environnement". Ultérieurement, par sa décision 415 (XL), il a arrêté et adopté le mandat d'un groupe de travail spécial sur le commerce, l'environnement et le développement. Enfin, par suite du transfert à la CNUCED de l'ancien Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, les tâches du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui rend compte à la Commission des sociétés transnationales, sont désormais intégrées au programme de travail intergouvernemental de la CNUCED.

A la première partie de sa quarante et unième session, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la deuxième partie de la session un point intitulé "Développement durable : examen général des activités de la CNUCED relatives au développement durable". Le rapport soumis au Conseil a pour objet d'aider les membres du Conseil à procéder à l'examen général demandé.

Dans le rapport, le secrétariat passe en revue les grandes questions traitées par le Conseil et par ses organes subsidiaires dans chacun des secteurs susmentionnés en y associant des conclusions sur un thème qui les recoupe toutes, celui de l'internalisation. Il s'efforce de cerner les questions qui semblent particulièrement importantes pour les travaux futurs du Conseil et de ses organes subsidiaires dans le domaine du développement durable. Les conclusions et recommandations qui découlent de l'examen général sont présentées dans la section finale du rapport.

Documentation

TD/B/41(2)/10 Examen général des activités de la CNUCED
relatives au développement durable
Rapport du secrétariat de la CNUCED

Point 4 Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

- a) Etat d'avancement de la préparation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

Dans sa résolution 48/171, du 21 décembre 1993, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 1995 une réunion intergouvernementale de haut niveau pour procéder, conformément au paragraphe 140 du Programme d'action et à la résolution 45/206 de l'Assemblée générale, à un examen global à mi-parcours de

la mise en oeuvre du Programme d'action. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a invité le Conseil du commerce et du développement à envisager, à sa session de printemps 1994, de mettre au point les activités préparatoires pour l'examen global à mi-parcours, notamment l'organisation de réunions préparatoires intergouvernementales, d'experts, sectorielles et interinstitutions, et l'établissement d'une documentation de fond.

S'étant conformé à ces décisions à la deuxième partie de sa quarantième session, le Conseil, dans sa décision 412 (XL), du 29 avril 1994, a notamment adressé une série de recommandations à l'Assemblée générale concernant la Réunion intergouvernementale de haut niveau et a prié le Secrétaire général de la CNUCED de lui soumettre, à la deuxième partie de sa quarante et unième session, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la décision.

Le secrétariat de la CNUCED rendra compte oralement de la décision prise par l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, quant aux recommandations que le Conseil du commerce et du développement lui avait adressées.

b) Examen annuel des progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action

A la deuxième partie de sa quarantième session, le Conseil, conformément à la résolution 45/206 de l'Assemblée générale, du 21 décembre 1990, a procédé à son quatrième examen annuel des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action, ainsi qu'à un échange de vues informel sur l'expérience des pays concernant cette application, avec la participation de ministres, ainsi que de fonctionnaires de haut rang et d'experts des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement. Les débats du Conseil ont porté sur les résultats récents en matière de croissance, le renforcement des capacités humaines, l'ajustement et les réformes, l'APD et la dette, enfin le commerce extérieur. Ils ont abouti aux conclusions concertées 413 (XL), du 29 avril 1994. Le Conseil a noté, entre autres faits, que le rapport annuel sur les PMA était le seul rapport du système des Nations Unies à être exclusivement consacré à la problématique de développement des PMA et qu'il était particulièrement utile aux gouvernements de ces pays et à leurs partenaires de développement. Il a, en outre, souligné le rôle central de la CNUCED dans les questions relatives aux PMA.

Le cinquième examen annuel des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action aura lieu pendant la deuxième partie de la quarante et unième session. Conformément au paragraphe 66 de l'Engagement de Carthagène, l'étude Les pays les moins avancés : Rapport 1995 sera disponible.

L'attention du Conseil est appelée sur le paragraphe 4 de la résolution 49/98 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1994, par lequel l'Assemblée générale, ayant pris note des incidences financières pertinentes, a fait sienne la recommandation du Comité de la planification du développement tendant à ajouter l'Angola et l'Erythrée à la liste des pays les moins avancés et à radier le Botswana de la liste avec effet immédiat.

Documentation

TD/B/41(2)/4 Les pays les moins avancés : Rapport 1995
UNCTAD/LDC/(1995)

Point 5 Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Par sa résolution 46/151, du 18 décembre 1991, l'Assemblée générale avait adopté le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Conformément à cette résolution, le Conseil économique et social consacrera en 1995 une partie de la session de son Comité de haut niveau à l'examen de l'exécution du nouveau Programme.

a) Développement durable, population, ressources humaines et environnement

Après examen de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme, le Conseil, à sa 816ème séance plénière, le 14 octobre 1992, a adopté une décision priant le Secrétaire général de la CNUCED d'établir pour l'Afrique des études, des analyses et des rapports spéciaux sur des questions précises et a demandé que, pour sa session de printemps 1995, un rapport lui soit soumis sur les questions relatives au développement durable, à la population, aux ressources humaines et à l'environnement.

Le rapport établi par le secrétariat se divise en trois chapitres. Au chapitre I, relatif à la population et au développement durable, le secrétariat examine les problèmes démographiques dans le cadre de l'Afrique, particulièrement les incidences de l'accroissement démographique sur le développement et sur certains secteurs clés (alimentation et agriculture, éducation, santé, emploi et atténuation de la pauvreté) et il propose une action à engager, compte tenu des conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le chapitre II traite des causes de la dégradation de l'environnement en Afrique et des stratégies internationales adoptées dans des domaines déterminés, et il les envisage du point de vue de leur adéquation et de leurs incidences sur la contribution de la CNUCED au nouveau Programme. Le chapitre III passe en revue la mise en valeur des ressources humaines sous l'angle de l'éducation et du développement pendant les trois dernières décennies, les facteurs qui entravent la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines en Afrique et les principaux domaines où des besoins en ressources humaines se font sentir. Il est tenu compte de l'adéquation et des incidences des stratégies adoptées sur les travaux de la CNUCED dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines.

Documentation

TD/B/41(2)/6 Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : développement durable, population, ressources humaines et environnement
Rapport du secrétariat de la CNUCED

b) Rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED et évaluation de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme

Toujours par sa décision du 14 octobre 1992, le Conseil avait demandé que des rapports d'activité sur la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme soient présentés à ses sessions de printemps et il évaluerait, tous les deux ans, la contribution de la CNUCED, en tenant compte des mécanismes de suivi et de surveillance ainsi que du calendrier établis par l'Assemblée générale. Dans ses conclusions concertées 414 (XL), du 29 avril 1994, le Conseil a prié le secrétariat d'établir une évaluation de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme, qui lui serait présentée à la deuxième partie de sa quarante et unième session.

Se conformant aux mandats ci-dessus, le secrétariat présentera un rapport combinant le rapport d'activité ordinaire et l'évaluation demandée, qui couvriront, l'un et l'autre, des domaines précis, déterminés par le Conseil à l'intention du secrétariat, pour intensifier ses travaux sur l'Afrique ou y ajouter des activités ou orientations nouvelles : recherche et analyse directives, délibérations et élaboration d'un consensus dans les domaines du mandat de la CNUCED qui présentent un intérêt particulier pour la mise en oeuvre du nouveau Programme; d'autre part, activités de coopération technique destinées à étayer les mesures qui ont pour but d'aider les pays africains à s'acquitter de leurs engagements aux termes du nouveau Programme. Il donnera une liste des projets de coopération technique de la CNUCED en Afrique.

Le Conseil voudra peut-être envisager de communiquer ce document au Conseil économique et social pour contribuer aux débats qui auront lieu à ce sujet au comité de haut niveau dudit Conseil en 1995.

Documentation

TD/B/41(2)/9 Rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED et évaluation de la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Point 6 Autres questions relatives au commerce et au développement

a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-septième session

Le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT a tenu sa vingt-septième session du 21 au 25 novembre 1994, au cours de laquelle il a marqué le trentième anniversaire du Centre.

L'attention du Conseil est particulièrement attirée sur les paragraphes 26 à 38 du rapport relatif à cette session, qui énoncent les conclusions des débats sur "Le CCI à la croisée des chemins : programme pour l'avenir". Il convient aussi de se reporter aux paragraphes 57 à 63, concernant la proposition tendant à instituer un fonds global d'affectation spéciale et un comité consultatif, question dont l'examen doit se poursuivre à la vingt-huitième session du Groupe consultatif commun. Pendant la session,

le Groupe a également passé en revue les activités de coopération technique du Centre en 1993 (par. 39 à 56), puis a examiné et approuvé un programme du Centre pour 1992-1997 concernant l'intégration des femmes au développement du commerce (par. 64 à 66).

Le paragraphe 68 du rapport rend compte de l'annonce de contributions de fonds d'affectation spéciale au CCI.

Documentation

TD/B/41(2)/12	Note du secrétariat de la CNUCED
ITC/AG(XXVII)/145 et Add.1	Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-septième session

Point 7 Préparation de la neuvième session de la Conférence

A sa septième réunion directive de présession, le 15 septembre 1994, le Conseil a entrepris un examen préliminaire de la question des dispositions à adopter et des activités préparatoires à engager pour la neuvième session de la Conférence. Afin d'aider le Conseil à entamer un débat préliminaire sur ce point, le secrétariat avait établi une brève note qui renfermait des renseignements généraux et des suggestions de décisions que le Conseil souhaiterait peut-être prendre maintenant (TD/B/EX/CRP.1).

L'attention du Conseil a été appelée sur les dates proposées pour la Conférence pendant le deuxième trimestre de 1996 et sur la nécessité de commencer en temps voulu la préparation de la neuvième session de la Conférence.

Le Conseil a donné pour instructions au Directeur chargé de la CNUCED de procéder à des consultations informelles, ouvertes à tous, sur l'ordre du jour provisoire de la Conférence et les questions connexes. Les résultats des consultations menées par le Directeur chargé de la CNUCED seront portés à la connaissance du Conseil.

Documentation

TD/B/41(2)/CRP.1	Ordre du jour provisoire et dispositions en vue de la neuvième session de la Conférence
------------------	--

Point 8 Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

- a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

La liste des 102 organismes intergouvernementaux participant aux activités de la CNUCED porte la cote TD/B/IGO/LIST/1 et Corr.1. A la deuxième partie de sa quarante et unième session, le Conseil sera invité à examiner les demandes de la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique et de l'Organisation arabe du travail. Une annotation concernant d'autres demandes éventuelles sera distribuée sous forme d'additif au présent document.

Documentation

TD/B/IGO/LIST/1 et Corr.1	Liste des organismes intergouvernementaux participant aux activités de la CNUCED
TD/B/41(2)/R.1	Demande de la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique Note du secrétariat de la CNUCED
TD/B/41(2)/R.3	Demande de l'Organisation arabe du travail Note du secrétariat de la CNUCED

Radiation de la liste des organismes intergouvernementaux participant aux activités de la CNUCED

Dans une communication du 10 novembre 1994, l'Association internationale de la bauxite, organisme intergouvernemental, admise à participer aux activités de la CNUCED à la quatrième session de la Conférence, a informé le Conseil qu'elle cesserait d'exister au 31 décembre 1994. L'Association a donc été rayée de la liste des organismes intergouvernementaux participant aux activités de la CNUCED.

Changement de dénomination d'un organisme intergouvernemental

Dans une communication du 15 novembre 1994, le Secrétaire général du Conseil de coopération douanière, organisme intergouvernemental qui avait été admis à participer aux activités de la CNUCED à la troisième session de la Conférence, a informé le secrétariat de la CNUCED qu'à compter du 3 octobre 1994 la dénomination officielle de cet organisme serait "Organisation mondiale des douanes (OMD)", mais que son nom officiel demeurerait "Conseil de coopération douanière".

b) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

Il y a actuellement 162 organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED - 76 dans la catégorie générale et 86 dans la catégorie spéciale. Leur liste figure dans le document TD/B/INF.107/Rev.6 et Add.1 à 3 (ce document sera mis à jour après la session du Conseil et portera la cote TD/B/NGO/LIST/1).

Le Conseil sera invité à examiner une demande du Conseil international des sciences sociales (CISS). Conformément à l'article 77, le Directeur chargé de la CNUCED consultera le Bureau et soumettra ensuite ses recommandations au Conseil.

Une annotation concernant d'autres demandes éventuelles sera distribuée sous forme d'additif au présent document.

Point 9 Questions diverses

Point 10 Adoption du rapport du Conseil

Conformément à la décision 259 (XXV) du Conseil, deux versions du rapport du Conseil sont établies : a) le rapport du Conseil à l'Assemblée générale, contenant les résolutions et les décisions du Conseil ainsi que tout autre texte que le Conseil décide de transmettre à l'Assemblée; et b) le compte rendu intégral des travaux du Conseil, qui constitue les "Documents officiels" de la session du Conseil.

Conformément à la procédure établie, le rapport sur la deuxième partie de la quarante et unième session du Conseil sera soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

III. COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU DU CONSEIL

Président : M. Richard A. Pierce (Jamaïque)

Vice-Présidents : M. Youri Afanassiev (Fédération de Russie)
M. Phabien Raphaël Edafe (Madagascar)
M. Rüdiger Lemp (Allemagne)
M. Shohei Naito (Japon)
M. José Luis Perez Gabilondo (Argentine)
M. Stephen A. Schlaikjer (Etats-Unis d'Amérique)
M. Adian Silalahi (Indonésie)
M. Björn Skogmo (Norvège)
M. Jamaluddin Syed (Bangladesh)
M. Zdenek Venera (République tchèque)

Rapporteur : M. Calson Mbegabolawe (Zimbabwe)

Comité de session I

Présidente : Mme Anne Stoddart (Royaume-Uni)
Vice-Président/Rapporteur : M. Carlos Amorin (Uruguay)

Comité de session II

Président : M. Yahya Geghman (Yémen)
Vice-Président/Rapporteur : M. Vladimir Skliarov (Fédération de Russie)

(Pour la deuxième partie de la quarante et unième session, le Bureau du Comité de session sera aussi celui du Comité de session spécial.)
